REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME , DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
WILAYA DE GUELMA
DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION

Mise En Demeure N° 02

L'entreprise des S N C FRERES MEROUANE – T P B H dont le siège sociale est à : SEDARI AIN BEIDA AHRICHE WILAYA MILA titulaire du marché N°17/2026 relatif à la Réalisation de LOT N°01 : ASSAINISSEMENT SITE : CITE GUEHDOUR TAHAR commune : Guelma. Selon l'ODS de démarrage des travaux 06/09/2026 .

- Vu le non-renforcement du chantier en moyens humains et matériels nécessaires pour accélérer la cadence des travaux, et compte tenu de votre absence de réponse aux mises en demeure écrites qui vous ont été adressées.

Et pour cela, Vous êtes **mise en demeure N °02** Pour**:**

- Renforcer le chantier par les moyens humains et matériels nécessaires pour accélérer la cadence pour rattraper le retard enregistré dans la réalisation.

Passé ce délai. Le maitre d'ouvrage se réserve le droit de prendre les mesures coercitives prévus pour la réglementions en vigueur. Notamment la résiliation au tors exclusifs du marché.

ANEP 2623007604 DzWatch 09/11/2026